

Information : épisode de sécheresse

La commune de Matafelon-Granges a été placée en alerte sécheresse par le préfet de l'Ain. A ce titre, un certain nombre de restrictions quant à l'utilisation de l'eau sont imposées. Vous les trouverez ci-dessous.

Usage	Restriction
Arrosage des jardins, potagers, massifs de fleurs et des plantes en pot	Interdit entre 11h et 18h Autorisé le reste du temps
Arrosage des pelouses et des espaces verts	Interdit
Remplissage et vidange des piscines	Interdit sauf en cas de remise à niveau
Lavage de véhicules chez les particuliers	Interdit